



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Président : M. Yves Rollier
Secrétaire : M. Adnan Askandar

Sont présents : 19 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : M. B. Krebs

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix
Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux

CG = Conseil général

CF = Commission financière

CE = Conseil d'Etat

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels

CEnv. = Commission environnement

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations

PDC = plan directeur cantonal

PDR = plan directeur régional

PAL = plan d'aménagement local

ZUD = zone d'utilisation différée

ZAC=zone artisanale
et commerciale

Le président ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage et avec un remerciement particulier à toutes les personnes qui se sont engagées et réengagées pour notre commune.

1. Appel

M. A. Askandar : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + le président sur 20.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbaux des séances ordinaire et de constitution du 19 juin 2024

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel

2. Procès-verbaux :

➤ Séance ordinaire du 17.06.2024 – comptes 2023

➤ Séance de constitution du 17.06.2024 de la législature 2024-2028

3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) membre délégué (e) à l'Association Centre de Jeunesse « Le CAP,
5. Arrêté concernant un complément budgétaire de CHF 76'800.00 au budget 2024, rapport à l'appui
6. Demande de crédit d'investissement de CHF 211'000.00 pour le développement du réseau électrique communal dans le cadre du projet « Le Clos », rapport à l'appui
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un (e) délégué (e) au Centre Le CAP, siège vacant

Le président ouvre la discussion :

M. A. Askandar (PS) : Le PS de Cornaux a le plaisir de présenter M. Jean-Philippe Girardin.

M. C. Baudet (PLR) : Le PLR présente M. Ricardo Da Costa.

Le président : Interruption de séance de 5 minutes.

Le président : Reprise de la séance.

M. J.-Ph. Girardin (PS) : Je retire ma candidature.

Le président : Est élu membre-délégué au CAP par acclamation M. Ricardo Da Costa.

Arrivée de Mme P. Leutwiler – majorité à 9.

Arrivée de M. N. Németh – majorité à 10.

5. Arrêté concernant un complément budgétaire de CF 76'800.00 au budget 2024, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La Commission financière a examiné le rapport relatif à l'arrêté concernant un complément budgétaire de CHF 76'800.- pour le budget 2024. Initialement, le rapport fourni avec l'ordre du jour ne nous permettait pas de prendre position. C'est pourquoi la Commission a demandé des informations complémentaires le 6 septembre.*

Bien que nous ayons reçu ces informations le 13 septembre, elles ne répondent que partiellement à nos questions. Après consultation des membres, la Commission financière propose d'organiser prochainement une séance conjointe avec le Conseil communal afin d'examiner en détail les montants supplémentaires demandés.

La Commission financière propose ainsi de reporter le point 5 de l'ordre du jour au prochain Conseil général.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le rapport fourni étant incomplet, le groupe PLR refuse son entrée en matière et demande aux conseillers communaux des compléments. Ceux-ci devront notamment exposer :

- le détail du nombre d'heures
- préciser les règles concernant les heures supplémentaires des cadres.

Le groupe PLR remercie tout de même les conseillers communaux d'avoir proposé une adaptation du budget et non pas d'avoir adapter directement les comptes.
Merci pour votre attention.

M. P. Staub (PS) : Le groupe du PS s'est réuni le 19 septembre pour préparer la séance du CG de ce soir. Après une grande discussion avec les quelques informations en notre possession, il apparaît que certaines d'entre elles figurant dans le rapport nécessitent des éclaircissements. C'est pourquoi, le PS de Cornaux partage le point de vue de la CF et demande le report de ce point à l'ordre du jour du prochain CG.
Merci de votre attention.

→ Au vote, l'entrée en matière est refusée à l'unanimité.

Le président : L'arrêté concernant ce complément budgétaire est reporté à l'ordre du jour du prochain CG.

6. Demande de crédit d'investissement de CHF 211'000.00 pour le développement du réseau électrique communal dans le cadre du projet « Le Clos »

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (SI-TP) : Etant propriétaire du réseau électrique « basse tension », la Commune a l'obligation d'assumer les frais de développement lors d'un besoin d'un nouveau consommateur. L'offre du rapport pour cette nouvelle station a été fournie par notre gestion de réseau Groupe E SA en fonction des besoins demandés par les promoteurs du projet Le Clos. Une convention nous lie au Groupe E SA qui est ainsi le seul prestataire qui peut intervenir sur notre réseau. Nous avons, par conséquent, accepté les montants tels qu'ils sont proposés dans le rapport. Les taxes de raccordement encaissées auprès des promoteurs sont également calculées et établies sur la base des montants forfaitaires. La Commission SI-TP ayant très peu de choix n'a pas délibéré au sujet de ce rapport, elle n'émet, par conséquent, aucune recommandation de vote et laisse le libre choix.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : *La Commission financière a examiné le rapport relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 211'000.- pour l'extension du réseau électrique communal, liée au développement futur du secteur Le Clos.*

Le document explicatif présente divers montants à charge ou au profit de la Commune. Il apparaît que les coûts restants à la charge de la Commune ne sont pas négligeables, ce qui a justifié des demandes de clarification.

Après avoir reçu les informations complémentaires fournies par le Conseil communal, la Commission financière soutient cette demande de crédit.

Cependant, il est crucial de porter une attention particulière aux coûts générés par l'extension du réseau électrique. En effet, nous ne disposons d'aucune marge de manœuvre pour faire appel à des entreprises concurrentes afin de réduire les coûts. Le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) étant le seul habilité à réaliser ces travaux, les montants qu'il fixe seront ceux que la Commune devra assumer.

Merci de votre attention.

M. Ph. Girardin (PS) : Au nom du PS, nous acceptons le crédit de CHF 211'000.00 pour le réseau électrique dans le cadre du projet « Le Clos ».

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR s'est réuni le 9 septembre 2024 afin de discuter de la demande de crédit d'investissement de CHF 211'000.00 pour le développement du réseau électrique communal dans le cadre du projet « Le Clos ». Après de vifs débats, ils ne nous ont pas permis de prendre position. Les conseillers communaux nous ont livré des informations complémentaires et nous les en remercions. En nous appuyant sur les compléments obtenus, le groupe PLR a le plaisir d'accepter ce crédit d'investissement.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. Motions et propositions

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR désire déposer une motion que je vais vous lire. Motion que nous avons intitulée « Pour une fusion avec les communes de Lignièrès et Cressier » (voir texte motion en dernière page)

Remise de la motion au président du CG.

9. Communication du Conseil communal

Néant.

10. Interpellations et questions

Néant.

11. Divers

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J'ai constaté avec regret la remise en place du fameux totem à l'entrée du village au bas de la rue des Fontaines. Personnellement, j'émet des doutes sur l'utilité de cet obstacle (je l'avais déjà mentionné auparavant), je le trouve dangereux pour le croisement des véhicules à ce niveau et avec la proximité du temple.

M. A. Messerli (PS) : Voilà bientôt 3 mois que les élections tacites sont effectives. On constate, cependant, que le site internet n'est toujours pas totalement mis à jour. Je vous remercie d'en prendre note.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Nous n'avons pas encore toutes les données qui nous sont parvenues. L'administration fera le nécessaire pour compléter la liste des commissions et délégués. Merci de votre patience.

M. M. Clottu (CC) : Pour revenir sur le totem, il faut savoir que l'Etat exige sa présence afin que celui-ci provoque un ralentissement des automobilistes et que ces derniers voient la limite de vitesse qui leur est proposée.

M. C. Divernois (PLR) : Sur la route cantonale, au centre de Cressier, quand il annonce le 30 km/h, il n'y a aucun obstacle.

Mme P. Leutwiler (PLR) : J'ai été interpellée par plusieurs personnes afin de connaître où en est la procédure concernant la piste cyclable entre Cornaux et St-Blaise ?

M. J.-M. Cantin (CC) : La mise à l'enquête de ce dossier, par le Canton, a soulevé plusieurs oppositions, la plupart d'entre elles ont été réglées, il en reste une et nous ne connaissons pas à quelle étape en est la procédure au niveau cantonal ou fédéral. Tant que cette dernière n'a pas été réglée, rien ne se fera. Nous ne pouvons pas faire accélérer les choses puisque c'est le Canton qui est en charge du dossier.

Mme P. Leutwiler (PLR) : Certains de nos voisins ont reçu un courrier de la commune pour l'élagage des arbres et l'émondage des haies avec un délai d'exécution. Quel est ce délai ?

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Il est déjà échu, plusieurs personnes ont demandé une prolongation.

M. P. Staub (CFFS) : Notre commission avait demandé que l'on mette à deux-trois endroits le 30 km/h au sol. Plusieurs personnes qui montent ou descendent sont à bien plus de 30 km/h.

Mme L. Veliz (CC) : Comme vous l'avez vu dans la presse et sur Couleur locale, nous avons présenté le système mis en place pour l'amélioration de la cohabitation avec notre ami le castor. J'ai été accompagnée par le chef de la voirie qui a présenté le système canadien qui a été mis en place. En faisant quelques recherches, on a constaté que les personnes impactées par des dégâts aux cultures peuvent s'approcher du Canton pour obtenir des dédommagements. Vous trouverez des formulaires de demande sur le site cantonal.

Pour répondre à M. Staub, la demande a été faite à notre agent de sécurité publique, on attend les devis pour le marquage et peut-être mettrons-nous encore une fois un radar éducatif.

M. L. Krebs (PLR) : Au sujet du canal, est-ce qu'il est prévu de le faucher ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous allons transmettre l'information à notre service de la voirie afin qu'il effectue cette tâche avant l'hiver.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 19h40.

Cornaux, le 23 septembre 2024
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, Le secrétaire,

Yves Rollier

Adnan Askandar

Conseil général de Cornaux

Cornaux, le 23 septembre 2024

Motion : Pour une fusion avec les communes de Lignières et Cressier

Monsieur le Président,

"Les Libéraux-Radicaux" de Cornaux déposent par la présente une motion visant à entreprendre un projet de fusion avec les communes voisines de Lignières et Cressier. Cette initiative s'inscrit dans le contexte du mouvement global de fusions des communes dans le canton de Neuchâtel, où le nombre de communes est passé de 73 en 1874 à seulement 27 aujourd'hui. Nous pensons qu'une fusion avec Lignières et Cressier apporterait des bénéfices significatifs à notre commune et à ses citoyens. Cinq principaux arguments plaident en faveur d'une fusion :

Premièrement, afin de **prévenir l'isolement communal**. En effet, les citoyens de Cornaux ont déjà démontré leur ouverture à des projets de fusion en les acceptant à deux reprises par le passé. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas abouti en raison de refus de communes voisines. Nous risquons aujourd'hui un isolement croissant si nous ne rejoignons pas cette dynamique de fusion, ce qui pourrait affecter notre influence et notre poids face aux autres communes du canton.

Deuxièmement, afin de **consolider des relations d'ores et déjà existantes avec nos communes voisines**. Cornaux entretient déjà des collaborations solides avec Lignières et Cressier. Une fusion permettrait de renforcer ces liens en facilitant une gouvernance commune et une gestion optimisée des services publics.

Troisièmement, afin de **renforcer la démocratie locale**. Une fusion permettrait de revitaliser la vie politique locale en offrant aux citoyens un véritable choix lors des élections du Conseil général et du Conseil communal. Actuellement, les trois communes ont connu des élections tacites, ce qui limite l'engagement citoyen et le débat démocratique. Une fusion pourrait stimuler une nouvelle dynamique démocratique, encourageant davantage de citoyens à participer activement à la vie politique de notre nouvelle commune fusionnée.

Quatrièmement, afin de **réaliser des économies d'échelle et une meilleure gestion des ressources**. Une fusion permettrait de réaliser des économies d'échelle par la mutualisation des ressources et la rationalisation des services. La création d'une entité de plus grande taille permettrait aussi d'engager des ressources humaines qualifiées, augmentant ainsi l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens.

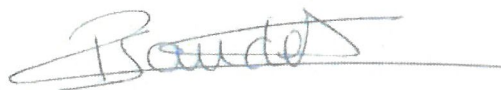
Cinquièmement, afin d'**atteindre une masse critique et afin d'assurer un développement équilibré**. Avec une population combinée de 4 612 habitants, la nouvelle commune fusionnée serait de taille similaire à celle du Landeron, ce qui offrirait une masse critique suffisante pour défendre ses intérêts au niveau de l'entre-deux-lacs, mais également au niveau cantonal tout en conservant une échelle humaine et une proximité avec les citoyens.

Nous précisons que "Les Libéraux-Radicaux" de Cornaux désire ne pas inclure Le Landeron de cette fusion tout en restant ouvert à un dialogue. En effet et bien que Le Landeron ait été inclus dans les discussions passées sur une fusion, nous proposons de ne pas l'inclure cette fois-ci en raison du refus exprimé par sa population lors du dernier projet de fusion. Nous souhaitons respecter le choix de nos voisins tout en poursuivant un projet qui a déjà été approuvé par les citoyens de Cornaux, Cressier et Lignières à deux reprises.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble du Conseil général, à soutenir cette motion visant à amorcer le processus de fusion avec les communes de Lignières et Cressier. Nous sommes convaincus que cette fusion serait bénéfique non seulement pour les trois communes concernées, mais également pour le dynamisme démocratique et le développement équilibré de notre région.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le groupe "Les Libéraux-Radicaux"

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Baudet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Cédric Baudet, président de la section PLR de Cornaux